

Spécial CONGRES 2008



Le SIAES a tenu son congrès annuel le 3 avril 2008 à l'Auberge de La Guérine, à Cabriès - Calas.

75 participants et 59 représentés par procuration, soit 134 adhérents ayant ainsi manifesté clairement leur intérêt pour la vie du syndicat, ce dont nous tenons à les remercier.

Après un petit pot d'accueil, le congrès est ouvert à 9h00 par Jacques Mille, secrétaire général, qui en donne l'ordre du jour, après que Jean Paul Garcin, secrétaire adjoint, ait été désigné comme secrétaire de séance pour toute la journée.

J.Mille rappelle que ce congrès est un **congrès d'élections pour renouveler, en Assemblée générale, le Bureau syndical, pour une durée de trois ans.**

Règlement intérieur :

Le premier point à l'ordre du jour concerne le vote d'un règlement intérieur, prévu par les statuts du syndicat. Jacques Mille indique que la mise au point de ce règlement intérieur a été rendue nécessaire par la croissance même du syndicat et la définition précise des fonctions de chacun au sein du Bureau. Il a été élaboré en bureau et longuement discuté, en un peu plus d'un an. Le texte, adressé avec la Lettre de convocation au congrès, est présenté, pour adoption, au vote de l'Assemblée générale, comme le prévoient les statuts du SIAES. Le vote effectué, le **Règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

Rapport financier (René Garcin) :

En préambule J.Mille annonce que **René Garcin**, trésorier du SIAES depuis sa création en 1998, ne se représentera pas à cette fonction, désirant jouir pleinement de sa retraite. Il remercie, au nom de tous, membres du Bureau et adhérents, René Garcin pour l'excellence de sa gestion et la rigueur de sa comptabilité, laissant ainsi à son successeur une situation saine et un bilan très positif. Il évoque la qualité du travail accompli et l'accueil toujours chaleureux, chez lui et avec son épouse, lors des routages du « Courrier ». Pour assurer la transition René Garcin a accepté d'assurer cette fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire. Que nul n'hésite donc à continuer à lui envoyer son chèque de cotisation ! J.Mille demande à l'assemblée de manifester ses remerciements à René Garcin par une **standing ovation**... qui lui est longuement accordée.

A la suite de quoi René Garcin expose de façon détaillée, et pour la dernière fois, le **bilan financier de l'année 2006- 2007**, tous comptes arrêtés. Ces comptes montrent un quasi équilibre des dépenses et des recettes, hors réserves constituées en Caisse d'épargne, avec un très léger solde négatif de 44 euros. René Garcin rappelle que les ressources du SIAES ne proviennent que des cotisations (98,5%) et donne une ventilation des dépenses. Les postes les plus importants sont ceux concernant les publications (26 %), les affranchissements (24 %) et les déplacements (23 %). Viennent ensuite les fournitures de bureau (10 %), le téléphone et Internet (6 %) et un reliquat de « divers » (11 %) constitué essentiellement de frais de repas engagés lors des réunions préparatoires ou de suivi des CAPA, des FPMA et GT de mutations. Ce bilan présenté à l'Assemblée générale est **adopté à l'unanimité.**

René Garcin présente ensuite la **situation financière pour l'année en cours, 2007 - 2008**, arrêtée à la veille du congrès. D'ores et déjà les recettes sur cotisations représentent 91 % des recettes totales de l'année précédente. Ce qui laisse bien augurer de la suite puisque, bon an mal an, le SIAES enregistre un cinquième de ses cotisations entre avril et août. La perspective de dépasser largement le nombre d'adhérents atteint l'année dernière est donc tout à fait réaliste. Pour cette année les nouvelles adhésions sont en très forte augmentation, dépassant dès à présent la centaine, avec des progrès significatifs du côté des stagiaires et dans les secteurs géographiques où le SIAES était sous représenté (rôle des tournées d'établissement, accroche par une large diffusion du Courrier, et « bouche à oreille » très actif sur la réalité de notre travail - écoute, proximité, réactivité...).



René GARCIN

Au chapitre des dépenses la ventilation fait apparaître l'importance confirmée du poste « Publications » (25 %) et celle du poste « Divers » (25 %), justifiée par le versement à la CAT de la contribution, incluse dans la cotisation, de chaque adhérent du SIAES à cette confédération. Cela minore en proportion les postes classiques « Affranchissements » et « Déplacements », alors que le poste « Fournitures » progresse (12 %), eu égard à la nécessité de renouveler le matériel informatique du Secrétaire général, après dix ans de bons et loyaux - mais de plus en plus défaillants - services !

Au total les comptes ainsi arrêtés à la veille du congrès laissent apparaître un excédent provisoire de plus de 4000 euros.

Rapport moral (Jacques Mille) :

Il est d'abord rappelé que le **SIAES fête son dixième anniversaire**. Sur ce « long » terme le bilan est positif, comme il l'est sur le moyen terme, c'est-à-dire depuis le dernier congrès d'élections de 2005, avec une progression de plus de 50 % des effectifs et une audience élargie. Le Bureau sortant, étoffé en cours d'exercice, a donc le sentiment d'avoir bien travaillé, ce qui explique que la majorité de ses membres se représentent pour le mandat à venir.

Progrès des effectifs, rajeunissement, place renforcée dans le paysage syndical académique, percée au plan national par le SIES et la CAT, meilleure audience dans la presse. Développement des publications (Courriers et Lettres), tournées d'établissement, « tractage », envois en nombre suite aux CAPA, GT, FPMA du mouvement intra et TZR. Multiplication des interventions, à la demande, auprès de l'administration (Rectorat, Inspection académique, chefs d'établissement). Essor des communications - échanges via Internet (site du SIAES). Rôle, on l'a dit, du « bouche à oreille » - la meilleure publicité -, sur les thèmes d'écoute, de proximité, de réactivité, d'indépendance... Autant d'éléments constitutifs de notre travail et de nos résultats.

Pour l'essentiel chacun peut suivre cette activité syndicale par la lecture de nos journaux. Audiences au Ministère et à l'Elysée. Audition par la commission Pochard. Action contre les décrets De Robien. Opération contre Note2be. Communiqué et courrier sur l'affaire « Berlaimont ». Participation à des actions intersyndicales (grève, manifestation) sur les décrets De Robien, le pouvoir d'achat. Soit une activité syndicale de plus en plus prégnante et exigeante face à des évolutions qui mettent en jeu notre métier et nos conditions de l'exercer comme de vivre. Pour cette année, et l'actualité immédiate, les suppressions de postes et leurs conséquences : cartes scolaires, compléments de service, HSA... Attente du Livre blanc, suite au Livre vert de la commission Pochard, qui nous dira à quelle sauce nous allons être mangés... Le travail va se poursuivre jusqu'à début juillet et reprendra le 20 août, pour le service de toutes celles et ceux qui s'adressent à nous et nous font confiance.

L'équipe qui sera élue aura ainsi du pain sur la planche dans sa mission de représenter les personnels et de les défendre dans un contexte difficile. Le soutien de chacun sera nécessaire et l'action solidaire sera déterminante.

Approbation à l'unanimité de ce rapport moral.

Elections du Bureau syndical :

Le secrétaire général rappelle que les candidatures ont été annoncées dans la Lettre de convocation au congrès. Il convient de rajouter celle reçue de Christophe CORNEILLE, au titre de conseiller technique EPS.

J.Mille expose les modalités du vote et excuse Alain FRETAY, candidat au poste de 1^{er} secrétaire adjoint, pour son absence due à des raisons familiales. Ayant reçu une déclaration d'Alain FRETAY le 2 avril, à lire avant le vote, J.Mille avait immédiatement demandé, au titre de l'égalité de traitement, à Richard TRONC, également candidat à ce poste, de faire une déclaration, ce qu'il avait refusé. Il s'est néanmoins ravisé en séance et a pu faire une déclaration orale sur sa candidature. Après quoi le secrétaire général a lu la déclaration d'Alain FRETAY. Sans commentaires de sa part ni sur l'une ou l'autre de ces déclarations.

On passe au vote sous le contrôle de scrutateurs volontaires, avec tenue de la liste d'émargement par le trésorier sortant, René Garcin.



Résultats du vote :

131 adhérents présents ou représentés (sur 134 :1 non votant, 2 arrivés après le vote).

117 votants, car 14 procurations non nominatives n'ont pu être utilisées. 114 votes. 3 « Nuls ».

ELUS à l'unanimité des 114 votes :

Secrétaire général	:	Jacques MILLE
2d secrétaire adjoint	:	Jean Paul GARCIN
Trésorier	:	Jean Baptiste VERNEUIL
Trésorière adjointe	:	Fabienne CANONGE
Secrétaires exécutifs	:	André BERNARD (site Internet) et Jean Luc BARRAL (EPS)
Conseillers techniques	:	Virginie VOIRIN et Christophe CORNEILLE

Pour le poste de **1^{er} secrétaire adjoint** :

Richard TRONC	:	62 votes	(54,4 %)	ELU
Alain FRETAY	:	16 votes	(14 %)	
Blancs	:	36 votes	(31,6 %)	

Il est rappelé que les **commissaires paritaires élus** (titulaires et suppléants) sont **membres de droit**, soit :

Agrégés : Frédéric BOGEY et Marie Françoise LABIT
Certifiés : Alain FRETAY et Richard TRONC

Egalement **membres de droit** les élus SIAES dans les instances du SIES et de la CAT, soit :

René GARCIN, Denis ROYNARD, Jean Marie VIPREY

Suite des travaux du congrès.

J.Mille évoque les élections professionnelles de décembre 2008, en particulier pour la constitution des listes nationales que le SIES présentera en CAPN.

Richard Tronc fait une mise au point de relance sur les S1 (correspondants d'établissement) et sur la Lettre@.

J.Mille pose la question de la **grève d'un jour** dont l'efficacité et l'utilité sont discutables. Divers points de vue s'expriment à ce sujet : R.Tronc (il vaudrait mieux utiliser le montant de sa journée de salaire pour adhérer à un syndicat, plutôt qu'en faire cadeau à l'Etat) , D.Roynard (ce type de grève a une certaine efficacité au plan de l'opinion publique), JB Verneuil (il ne faut pas s'interdire ce moyen d'action ; le SIAES ne doit pas apparaître comme le syndicat des « non grévistes »).

Après que des intervenants de la salle aient pris la parole, une très large majorité, quoique se disant peu favorable à ce type de grève, donne mandat au Bureau syndical d'en décider selon les circonstances.

12h30 : Fin de la séance du matin.

Repas pris sur place pour les participants, dans une atmosphère très conviviale.

14h15 : Reprise des travaux du congrès.

Cotisations :

A la demande du Bureau est votée une augmentation de la cotisation « Stagiaire », portée à 35 € à compter de la rentrée 2008. Les autres cotisations restent inchangées.

La proposition de cotisation spéciale (à moitié prix), pour les adhérents à mi-temps ou en situation familiale monoparentale, est repoussée. On reste donc pour ces cas au tarif établi au trois-quarts de la cotisation normale.



***Au fait... Avez-vous pensé à régler votre cotisation syndicale ?
Il est toujours temps d'y penser et de le faire !!! Merci.***

Problèmes de l'Education nationale : L'actualité nous donne les sujets de discussion.

Pouvoir d'achat :

Nous constatons tous, au quotidien, les problèmes afférents à notre pouvoir d'achat, et le non respect des promesses présidentielles. « Les caisses sont vides » nous dit-on. L'explication paraît bien trop simple à beaucoup, même si l'on convient que la moindre augmentation, répercutée sur 800 000 enseignants, représenterait des sommes considérables. Les HSA ne sont qu'un palliatif et conduisent à des inégalités et des injustices, toutes les disciplines et tous les personnels ne pouvant y prétendre, ou en « bénéficier », de manière identique. Ainsi de la mère de famille qui en aurait certainement besoin, mais devra les refuser car son « double travail » en serait alourdi et compliqué, alors que sa, ou son, collègue célibataire, disposant de plus de temps libre, sera très volontiers preneur.

L'accord se fait pour ne pas relâcher la pression sur ce thème, d'autant plus que les conditions de travail se dégradent à coups de réunions multipliées et de charges nouvelles, illustrant un nouveau slogan implicite « **travailler plus, sans gagner plus** ».

Heures supplémentaires :

J.Mille rappelle la position du SIAES : pas de refus systématique. Volontariat. Il précise que la défiscalisation ne concerne que les HSA liées directement à l'activité principale du professeur, et non celles liées au cumul.

A ce propos il indique que le Rectorat ne délivre désormais cette autorisation de cumul (heures données à l'extérieur) que si l'intéressé(e) n'a pas refusé des HSA dans son établissement, ni les heures de remplacement « De Robien » pour les professeurs absents.

J.Mille redit que la consigne du SIAES est de refuser les HSA, au-delà de l'heure « obligatoire », lorsque le volume de ces heures met en jeu un poste dans l'établissement (carte scolaire) ou un complément de service à l'extérieur. Unanimité.

Il est en effet incompréhensible pour quiconque d'être contraint à effectuer une partie de son service dans un autre établissement quand il est existé dans l'établissement où il est en poste un nombre d'heures égal ou supérieur à celui qu'il devrait effectuer ailleurs ! Et nous ne pouvons accepter la réponse « administrative » comme quoi ces HSA ne peuvent être transformées en BMP, pour de strictes raisons comptables !

Aussi faut-il se battre sur ce terrain avec conviction. Le succès est parfois à la clef, faisant reculer l'administration, comme le confirment certains intervenants : ainsi un refus, signifié en CA ou par l'action collective, a-t-il pu ainsi faire évoluer les situations. Mais les conditions locales sont souvent déterminantes : unité et solidarité ici, permettant d'aboutir ; désaccords, individualisme et tensions, faisant, là, le jeu de l'administration et échec à l'action.

L'assemblée approuve la position définie par le SIAES, relayée par la presse (La Provence).

J. Mille indique que le Rectorat a une certaine inquiétude sur le refus des HSA, car il risque d'y avoir à la rentrée des HSA non attribuées, donc des élèves sans professeurs. La solution ne pouvant être trouvée du côté des TZR, le Rectorat a d'ores et déjà prévu de faire appel à des **contractuels** ou à des **vacataires**, reprenant ainsi un recrutement drastiquement réduit ces dernières années, en accentuant encore la précarisation des personnels et la déqualification par rapport à des personnels recrutés sur concours.

Par ailleurs il est rapporté des « bruits » insistants selon lesquels un décret serait en préparation pour imposer, dès la rentrée, deux heures obligatoires au lieu d'une : ce qui serait alors une façon autoritaire de **forcer certains à « travailler plus pour gagner plus », contre leur volonté !** Affaire à suivre.

Cartes scolaires et compléments de service :

La politique ministérielle appliquée à l'académie conduit cette année à la **suppression de près de 350 postes**. Partie pour départs à la retraite non remplacés, partie par suppressions avec mesures de cartes scolaires touchant le dernier (voire les derniers) arrivé(s) dans l'établissement. Ce sont ainsi près de **190** collègues qui se trouvent concernés par une mesure de carte scolaire, dont quelques uns dans l'assistance.

Par ailleurs la gestion à l'heure près a conduit, tant en lycée qu'en collège, à multiplier les compléments de service. Si certains sont déjà connus, mais susceptibles de changer, d'autres ne le seront qu'à la rentrée de septembre, au vu des effectifs réels.

Concernant les **mesures de carte scolaire** J.Mille explique les principes et les mécanismes de réaffectation prioritaire, d'abord dans la même commune sur un même type d'établissement, puis sur tout type d'établissement (Lycée ou collège, + LP pour Documentation et EPS), ensuite par extension progressive, sur le même principe, aux communes limitrophes, etc.

Cela peut conduire dans certains cas à des réaffectations favorables, par exemple de collège en lycée, mais aussi à de véritables catastrophes comme pour tel dernier arrivé sur l'établissement de ses rêves, après 14 ans d'établissements ZEP, Sensible, Violence..., et risquant d'être « mécaniquement » réplé sur un établissement identique, après avoir patienté 14 ans pour en partir ! Inutile de dire le choc et la colère. Et la nécessité d'intervenir auprès du Rectorat pour pointer la situation et demander comment la Direction des Ressources Humaines envisage de traiter un cas de ce type si elle ne considère pas les personnels comme de simples pions anonymes ! Autant dire que « grâce » à ces mesures nous avons vu affluer les demandes de conseils et d'interventions. Et devrions-nous alors remercier l'administration de favoriser ainsi la syndicalisation des personnels !!!

Pour les **compléments de service** la situation est très variable selon la nature même du complément. S'ils sont acceptables lorsque les deux établissements sont proches, que le complément est prévu à l'avance et les emplois du temps bien coordonnés, il n'en va pas de même lorsque le complément est prévu sur deux, voire trois, établissements, éloignés les uns des autres, entraînant des coûts élevés en temps comme en argent, ou se fait à la rentrée, ex abrupto.

Des exemples de compléments passés ou prévus sont donnés, illustrant le propos : Rognac - Trets, Salon - Allauch, Lycée Périer - Auriol ...exemples que l'on pourrait multiplier. Parfois les distances paraissent moindres, mais avec des emplois du temps ingérables par les moyens de transport en commun. Car il faut le répéter, il n'y a **aucune obligation à utiliser son véhicule personnel pour faire les déplacements**, pas plus que d'avoir le téléphone ou un ordinateur !

Tous concernés, et les TZR en première ligne...

Le problème ainsi posé touche des titulaires, mais plus encore des **TZR** écartelés, soit affectés à l'année sur deux établissements, ou plus, soit n'assurant qu'un demi-service à l'année et appelés en remplacement occasionnel pour le complément, avec des emplois du temps rarement compatibles.

C'est par là qu'il peut exister une parade aux abus en la matière et nous l'avons, à plusieurs reprises, fait valoir avec succès. Exemples : Aix - Fuveau, avec une heure et demie de battement en milieu de journée, irréalisable par les transports en commun, sans parler du temps de repas. Tarascon - Istres, avec deux heures de battement, mais aucune communication directe, et deux heures d'attente en gare de Miramas. Et essayez donc de rallier, par les transports en commun marseillais, le collège Château Forbin à 13h00 en finissant à midi au collège Marseillevyre ? Dans tous les cas, retards assurés à l'arrivée ! Et le plus cocasse reste quand les emplois du temps se chevauchent et qu'aucun chef d'établissement ne veut modifier le sien !



Ces situations de complément de service ont toujours existé, mais le constat que l'on fait est leur multiplication, sinon leur systématisation, fragilisant les services et exposant les derniers nommés à une précarisation de leur emploi, alors que les plus anciens ne se sentent guère concernés et font, au mieux, preuve d'une solidarité de façade. Mais seront-ils toujours épargnés ?

Nous constatons ainsi une montée en puissance des besoins d'interventions auprès des services pour dénoncer ces situations aberrantes et y porter remède, souvent avec succès quand l'évidence s'impose à ces services de l'impossibilité pour l'intéressé d'accomplir la tâche demandée, sinon par simple bon sens et arguments pédagogiques, du moins en fonction des textes en vigueur auxquels il faut bien souvent recourir.

En ce domaine les **TZR** sont en première ligne, tout au long de l'année, et justifient à eux seuls la majorité des interventions que nous faisons auprès du Rectorat. Et il ne se passe guère de semaine où nous n'ayons un cas à exposer, avec un pic à la rentrée et dans les semaines qui suivent.

Des TZR présents dans l'assemblée en témoignent, illustrant leur gestion de plus en plus « tendue » face à la volonté du Rectorat de les utiliser à 100 % de leur temps de service - ce qui est normal -, et parfois même au-delà - ce qui l'est moins -, dans des conditions défiant souvent le bon sens pédagogique. Fabienne Canonge, responsable TZR, confirme ces dires en rappelant les textes et le peu de respect de l'administration à les appliquer (paiement des ISSR, frais de déplacements, services éclatés, injonctions comminatoires, remplacements- garderie...).

L'heure avançant d'autres sujets sont rapidement abordés.

On évoque la « **reconquête du mois de juin** », le calendrier du baccalauréat et l'expérimentation en cours dans le Vaucluse dont nous avons parlé dans un Courrier.

Le thème de l'**autonomie des établissements** est soulevé, comme celui du **pouvoir accru des chefs d'établissement**, thèmes régulièrement repris dans les différents rapports sur l'Education nationale (Débat sur l'Ecole, commission Pochard, rapport Attali...).

Le problème de l'**appréciation du « mérite »** des enseignants par les chefs d'établissement est également posé, en particulier au regard des professeurs concernés par le passage à la hors classe.

Sur tous ces sujets la vigilance s'impose et le SIAES apportera sa pierre à la discussion, comme il l'a fait jusqu'ici, sans opposition systématique, mais à l'aune de sa mission de défense des intérêts matériels et moraux des personnels, et d'un enseignement de qualité fondé sur l'instruction et l'éducation des jeunes qui leur sont confiés.

Un débat animé s'instaure entre des congressistes sur les comparaisons internationales et la situation des professeurs en France et à l'étranger, quand les exemples pris en Finlande, en Allemagne, dans les pays anglo-saxons nous sont cités comme modèles ou références. Il en ressort que nous ne partageons pas tous le même point de vue sur ces sujets, ce qui est saine démocratie.

Pour terminer, Jean Luc Barral, secrétaire exécutif EPS, expose à l'assemblée, la **particularité du travail des professeurs d'EPS**, souvent « mé-considérés » par les autres professeurs. Il fait référence à un article de Christophe Corneille (Lettre n° 03-08 « A bas les clichés ! ») à ce sujet, destiné à montrer la réalité de leur travail et faire ainsi connaître leurs contraintes, leurs problèmes et leur situation, loin d'être privilégiée.

17h00 : La séance est levée

Jean Paul Garcin, secrétaire.

Jacques Mille

Affaire BERLAIMONT

L'Élysée nous écrit...

Nous vous avons donné connaissance, dans notre dernier Courrier (n° 36) de la lettre adressée par le SAGES, le SIES et le SIAES / CAT-Education au Président de la République à propos de l'affaire de la gifle du collège de Berlaimont.

Voici la **réponse reçue de l'Élysée**, dont nous retirons la confirmation que le Président de la République défend le principe du respect dû aux enseignants et à leur autorité, comme de son soutien lorsqu'ils sont victimes de violences.

Nous notons aussi avec intérêt sa volonté de mieux protéger encore les professeurs par le renforcement de la loi, en les faisant considérer comme « **agents dépositaires de l'autorité publique** ».

A vérifier à l'application !

PRESIDENCE
DE LA
REPUBLIQUE

Paris, le 3 mars 2008

Monsieur, le Président,

Le Président de la République vous remercie de votre lettre, qui a retenu toute son attention. Il m'a demandé, en ma qualité de Conseiller technique en charge de l'éducation, de vous répondre.

Vous avez souhaité, à la suite de la récente garde à vue d'un professeur du collège Gilles-de-Chin de Berlaimont, nous faire part de votre inquiétude face à ce que vous considérez comme une crise des « fondements républicains ».

Vous me permettez de ne pas commenter le détail de l'affaire de Berlaimont, qui est complexe, et fera l'objet prochainement d'une décision de justice. Je suis d'accord avec vous cependant pour juger tout à fait excessive a priori la garde à vue de 24 heures imposée à l'enseignant.

Mais je vous rejoins sur l'essentiel : la remise en cause de l'autorité des professeurs est, de façon générale, parfaitement inadmissible. Un pays qui ne respecterait plus ses enseignants compromettrait son avenir de manière irrémédiable : le respect dû au maître est en effet la condition de toute transmission du savoir. C'est pourquoi le Président de la République n'a de cesse de manifester, en toutes circonstances, son soutien aux enseignants, en particulier lorsqu'ils sont victimes d'une agression.

Il faut aussi que le soutien indéfectible de l'institution à ses professeurs soit exprimé par la loi, qui doit mieux protéger encore les enseignants. Les ministres de la Justice et de l'Éducation nationale ont ainsi conjointement proposé que les violences exercées sur les professeurs et les chefs d'établissement en raison de leurs fonctions constituent des circonstances aggravantes, quel que soit le lieu où se déroulent ces violences. Lorsque cette disposition entrera en application, les enseignants seront alors traités de la même façon que les « agents dépositaires de l'autorité publique ».

Je vous prie d'agréer...

Jean Baptiste de FROMENT

Calendrier prévisionnel du Rectorat

22 avril	EPS	CAPA	Notation administrative
25 avril	Certifiés	CAPA	Notation administrative
29 avril	Certifiés	CAPA	Hors Classe
30 avril	Agrégés	CAPA	Hors Classe
6 mai	Agrégés	CAPA	Notation administrative
Mouvement Intra Académique			
19 - 20 mai	Tous corps	GT	Situations liées au handicap (priorités médicales)
20 - 21 mai	Tous corps	GT	Mouvement Postes spécifiques
26 - 27 mai	Tous corps	GT	Examen des barèmes et des voeux
Mi juin	Tous corps		MOUVEMENT Affectations



Il n'est pas trop tard pour adhérer au S.I.A.E.S. !
La cotisation court sur l'année.
En réglant votre cotisation en Mai 2008,
vous serez adhérent(e) jusqu'en Mai 2009.

Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site <http://www.siaes.com>)

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale :

Enfants :

ADRESSE :

.....

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

.....

DISCIPLINE :

Corps : Classe normale Hors classe

Echelon :

ETABLISSEMENT :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Stagiaire IUFM ou en situation Retraité(e)

Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Cotisations 2007 - 2008	Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon de la classe normale	Du 7 ^{ème} échelon de la classe normale au dernier échelon de la hors classe
Agrégés	76 €	98 €
Certifiés, Profs et CE EPS, CPE, PLP, PEGC, AE	65 €	86 €
Stagiaires IUFM et en situation	25 €	
MA et Contractuels	48 €	
Vacataires, Ass. éduc et péda	32 €	
Retraités	32 €	

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S.
CCP 12 999 99 G Marseille
et l'adresser, avec cette fiche, à :
René GARCIN
L'Amandière
89 Avenue Gaudon
13015 Marseille

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement inscrite au verso.

Le S.I.A.E.S ne touche aucune subvention et ne vit que des cotisations de ses adhérents.
Soutenez notre action, rejoignez le S.I.A.E.S. !

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jacques MILLE	133 Rue Jaubert 13005 Marseille 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 Fax 04 91 42 28 15 jacques.mille2@wanadoo.fr
Secrétaires adjoints	Richard TRONC Jean Paul GARCIN	Collège l'Estaque 348 Bd Rabelais 13016 Marseille 06 07 43 00 12 richard.tronc@siaes.com La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau + Fax : 04 42 02 66 77 jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
Trésorier Responsable IUFM + problèmes juridiques	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
Commissaires paritaires "Certifiés"	Alain FRETAY Richard TRONC	133 Rue Jaubert 13005 Marseille 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 Fax 04 91 42 28 15 jacques.mille2@wanadoo.fr
Commissaires paritaires "Agrégés"	Frédéric BOGEY Marie-Françoise LABIT	Chemin de la Tuilière 84330 Modène 04 90 62 30 61 frederic.bogey@tele2.fr Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau 04 91 65 71 87
Trésorier adjoint Responsable TZR + enseignements artistiques	Fabienne CANONGE	26 Av. L. Enjolras 13380 Plan de Cuques 04 91 07 36 97 fabienne.canonge@siaes.com
Secrétaire exécutif Délégué EPS	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse 04 42 62 55 01 annejeanlucbarral@free.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse 04 42 62 97 88 abernard@lunabong.com
Conseiller technique Responsable ZEP - APV - Ambition Réussite	Virginie VOIRIN	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 voirin.virginie@orange.fr
Conseiller technique EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe 04 42 49 41 55 crys@tele2.fr
Correspondant « 04 - 05 »	Farid REMIDI	13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau 04 92 34 78 27 farid.remidi@wanadoo.fr

PERMANENCE TELEPHONIQUE Tous les jours de 18 à 20 heures Jean-Paul GARCIN 04 42 02 66 77